

Connaissez-vous les différentes possibilités de départ en retraite des agents de la fonction publique territoriale ?

Vous pensez être concerné (e) par un départ ?

N'hésitez pas à solliciter votre employeur afin qu'il demande au pôle retraite du CDG03 d'étudier si vous remplissez les conditions requises.

- Fonctionnaire titulaire temps complet
- Fonctionnaire titulaire temps non complet + 28 h hebdo



- Parents d'au moins 3 enfants
- Parents enfant invalide au -80 %
- Conjoint invalide

Départs anticipés sans condition d'âge

Amiante

à partir 50 ans

Handicap

à partir 55 ans

Catégorie active

à partir 57 ans

Droit option catégorie active

Carrière longue

à partir 60 ans

Départs anticipés avec condition d'âge

Amiante

Handicap

Carrière longue

Retraite progressive



Agent non titulaires contractuel Fonctionnaire titulaire temps non-complet

- cas général - 28 h hebdo
- professeur enseignement artistique - 12 h hebdo
- assistant enseignement artistique - 15 h hebdo

Vous pensez être concerné (e) par un départ ?

Contactez la CARSAT (03960) afin qu'elle étudie si vous remplissez les conditions requises.

